



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 89053

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la baisse substantielle des subventions apportées à la formation des bénévoles associatifs à travers le conseil de développement de la vie associative (CDVA). Uniquement en région Rhône-Alpes, Familles rurales comprend 230 associations, 7 fédérations départementales et une fédération régionale comptant 3 500 bénévoles. Ils sont tous engagés dans de nombreuses activités : soutien à domicile, transport scolaire, crèche halte garderie, centres de Loisirs, ... qui participent pleinement au développement des territoires ruraux et à l'amélioration de la qualité de la vie des familles. Par ailleurs, ces dernières sont souvent très intéressées par les différentes activités de Familles rurales. Face à la diversification et la complexification de leurs interventions, ils ont plus que jamais la nécessité de former les acteurs associatifs. Enfin, ils sont un relais très important entre les citoyens, notamment lorsqu'ils connaissent des difficultés sociales, et la mise en oeuvre des politiques publiques. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention sur l'inquiétude des responsables associatifs quant au montant des subventions apportées à la formation des bénévoles associatifs à travers le conseil de développement de la vie associative (CDVA) et en particulier aux fédérations familles rurales. Les associations, nonobstant un contexte budgétaire contraint en 2005, ont pu bénéficier en 2004 et 2005 de 75 millions d'euros d'aides, dont, notamment, 17 millions d'euros sous forme de subventions et 41,2 millions d'euros sous forme de postes FONJEP et 6,8 millions de crédits du conseil de développement de la vie associative (CDVA). S'agissant des associations familles rurales, les fédérations régionales et départementales ont bénéficié de subventions d'un montant de 75 379 EUR au titre du conseil national de la vie associative, en 2005. Les crédits inscrits en loi de finances pour 2006 ont été à ce titre très sensiblement augmentés, le CDVA ayant été doté d'un montant de crédit de 9 260 000EUR, ce qui permettra de renforcer les actions de formation des bénévoles associatifs. Il est rappelé, en outre, à l'honorable parlementaire, que le Premier ministre, dans sa déclaration du 8 novembre 2005 devant l'Assemblée nationale, a annoncé l'inscription au budget 2006 de 100 millions d'euros supplémentaires pour les associations, dont 85 millions d'euros sont inscrits au budget du ministère chargé de la cohésion sociale et 15 millions d'euros à celui du ministère de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Ces crédits seront consacrés à l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans les banlieues. Cette enveloppe permettra également d'amplifier la professionnalisation des animateurs et éducateurs, ainsi que la formation des bénévoles. Enfin, elle contribuera à la structuration des associations nationales, mais surtout elle renforcera le réseau des associations actives dans les quartiers sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89053

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2970

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4975